

Règlement des concours à L'Empereur

1. Principes généraux.

- 1.1. Toutes les compétitions sont ouvertes aux joueurs et joueuses amateurs, en règle de cotisation fédérale belge ou étrangère. Le Club se réserve le droit de limiter l'accès à la compétition aux seuls membres du golf de L'Empereur.
- 1.2. Toutes les compétitions sont organisées conformément aux règles approuvées par le Royal and Ancient Golf Club of St. Andrews et conformément aux règles locales établies par le Comité.
- 1.3. L'ASBL « Golf de l'Empereur » décline toute responsabilité en cas de maladie ou d'accident qui pourrait survenir à un joueur pendant ou à l'occasion d'une compétition. Il est de la responsabilité de chaque joueur de s'assurer qu'il n'existe pour sa santé aucune contre indication à la pratique du golf en compétition.
- 1.4. Toutes les compétitions single qui se déroulent entre le prix d'ouverture et le prix de clôture seront qualifying pour le handicap. Cependant, en cas de circonstances exceptionnelles, le comité peut rendre la compétition non qualificative.
- 1.5. Tous les joueurs sont sensés être au courant du règlement des concours en vigueur.

2. Comité de la compétition.

- 2.1. Le comité est composé d'au moins trois personnes (le capitaine ou le vice capitaine, le président et une personne désignée par le comité). En cas d'absence d'un membre du comité de la compétition, le comité peut choisir une personne du comité sportif pour solutionner un problème le jour même.
- 2.2. Le comité a pour mission :
 - a) De superviser et d'assurer le bon déroulement de la compétition ;
 - b) De traiter toute question pour laquelle il n'y pas de comité compétent ;
 - c) De prendre des sanctions dans le cadre de la compétition contre les équipes ou les personnes qui transgressent le règlement de la compétition ;
 - d) De faire appliquer les sanctions prévues au présent règlement contre les équipes ou les personnes qui transgressent le dit règlement ;
 - e) De décider de toute autre matière qui ne serait pas traitée par le présent règlement.Toutes les décisions prises par le comité pendant la compétition sont définitives. Tout recours sera à adresser auprès du Comité Sportif.
- 2.3. Le comité de la compétition désigne un marshall. Le marshal a pour mission de suivre les joueurs, de résoudre les questions de fait. Le cas échéant, veiller à l'application des règles de golf.
- 2.4. Le marshal en charge a également pour mission de veiller à contrôler le rythme de jeu défini par le capitaine. Le cas échéant, il impose les pénalités pour jeu lent.
- 2.5. Les catégories de handicaps sont pour :

| Catégorie | Tee | Hcp Men | Hcp Ladies |
|-----------|-------|-----------|------------|
| 1 | Back | 0-12,4 | 0-16,4 |
| 2 | Front | 12,5-24,4 | 16,5-36,4 |
| 3 | Front | 24,5-36,4 | |

Les Men de plus de 70 ans peuvent faire partie de la catégorie des « Super Seniors » et donc partir des tees bleus (back tees ladies).

Une 4^{ème} catégorie mixte pour les juniors (de moins de 18 ans dans l'année en cours) débutant sur L'Empereur est fixée pour les handicaps 36.5 à 45.0.

3. Inscription

- a) Les inscriptions aux compétitions peuvent se faire soit par le site Internet, soit par le PC du Club House, soit sur les listes affichées aux valves (uniquement pour les Wintercups), mais en aucun cas par téléphone.
- b) Lors de votre inscription, trois tranches horaires vous seront proposées :
 - a) 7h30 – 9h30
 - b) 9h30 – 11h30
 - c) 11h30-13h30
- c) La liste des départs se fera soit par tranche horaire soit par handicap, soit par tirage au sort, soit par préférence.
- d) Pour les compétitions en single, un maximum de 135 joueurs sera accepté. La sélection s'effectuera sur base de l'ordre d'inscription.
- e) Le comité de la compétition se réserve le droit de modifier les horaires en fonction du nombre d'inscrits. Certaines compétitions se joueront avec des départs du 1 et du 10 et permettront donc un nombre plus important de joueurs.
- f) Les équipes seront constituées de maximum un joueur ayant un handicap supérieur à 34.4.
- g) Une liste de réserve sera établie pour les inscriptions tardives (jeudi après 12h) (jeudi après 18h pour les Wintercups) ou lors d'un dépassement du nombre maximum d'inscriptions (135).
- h) Pour les compétitions en équipe, il ne pourra pas y avoir plus d'un handicap supérieur à 36.0 par équipe. Si l'équipe est formée d'un ou plusieurs juniors, le total des handicaps de l'équipe ne pourra pas être supérieur à 72.
- i) Un joueur qui possède l'handicap pour jouer sur L'Empereur mais qui s'inscrit sur La Hutte, jouera la compétition sur La Hutte ou devra se désinscrire et se mettre sur la liste des réserves de L'Empereur.

4. Heures de départ.

Les heures de départ seront affichées aux valves ainsi que sur le site Internet minimum 24 heures avant le début de la compétition. Le comité de la compétition se réserve le droit de modifier les heures de départ.

Si le joueur arrive à son point de départ, prêt à jouer, moins de cinq minutes après son heure de départ, la pénalité pour ne pas avoir respecté son heure de départ est la perte du premier trou en matchplay ou deux coups de pénalité sur le premier trou en strokeplay et stableford. Au delà de 5 minutes, la pénalité sera la perte du match en matchplay et la disqualification en strokeplay et stableford.

5. Désistement

Tout joueur est dans l'obligation d'avertir dans les plus brefs délais le secrétariat de son désistement et dans tous les cas, au plus tard la veille de la compétition à 12h00. Seuls les cas de force majeure dûment justifiés seront pris en considération. La sanction pour ne pas avoir communiqué son désistement ou avoir communiqué son désistement tardivement sera l'interdiction de participer aux épreuves pendant une période de 2 semaines. En cas de récurrence, le joueur sera suspendu de compétition pour une période pouvant aller jusqu'à 4 semaines. Cette règle est aussi valable en Wintercup.

Il est aussi précisé qu'une équipe (flight) ne pourra jamais se scratcher de son propre chef.

6. Abandon.

Sauf cas de force majeure, un joueur qui abandonne une partie en cours et quitte le terrain sera disqualifié. Il fera en outre l'objet de sanctions à prendre par le comité de la compétition.

7. Départage.

En cas d'égalité, les ex-aequo seront départagés sur les 9 derniers trous, ensuite les 6, les 3, le dernier trou, à l'exception du championnat du club ou à la demande du sponsor et avalisé par le comité. Le départage pour la première place se fera en play off sudden death (mort subite). Les trous où se joueront les matchplay seront les 10, 11 et 18.

8. Marquer la balle.

La marque doit être placée immédiatement derrière la balle dans l'axe du drapeau.

9. Balle provisoire

En cas de doute, il est conseillé de jouer une balle provisoire afin d'accélérer le jeu. Au-delà de cinq minutes de recherche, votre balle est considérée comme perdue.

10. Jeu lent.

Les règles de golf exigent qu'un joueur joue sans retarder indûment le jeu. Les recommandations suivantes concernant la cadence de jeu sont d'application pour toutes les compétitions.

Un groupe sera jugé « hors position » s'il est pris en défaut sur :

- a) Un par 3, ne pas être sur l'aire de départ quand le groupe précédent a déjà quitté l'aire de départ du trou suivant.
- b) Un par 4, ne pas encore avoir quitté l'aire de départ quand le groupe précédent a déjà dégagé le green.
- c) Un par 5, ne pas être sur l'aire de départ quand le groupe précédent a déjà atteint le green.

Lorsque qu'un groupe est « hors position », le marshal ou une personne du comité de la compétition constate le retard; il est tenu d'en avertir le groupe et de leur signaler qu'il a trois trous pour rattraper l'équipe qui le précède. Si au-delà de ces trois trous, le retard n'a pas été comblé, une pénalité de 2 points sera infligée à l'équipe entière, si au-delà de 6 trous, le retard n'a toujours pas été comblé, l'équipe entière sera disqualifiée.

11. Véhicules de golf motorisés.

L'utilisation d'un véhicule de golf motorisé par les joueurs est interdite, sauf pour raison médicale. Pour obtenir une exemption, une demande écrite, avec les justificatifs, doit être faite auprès du comité sportif. Une dérogation pourra être introduite auprès du comité de compétition pour les joueurs de plus de 60 ans.

Pénalité pour infraction à la règle : Disqualification.

Les joueurs motorisés sont tenus de se conformer aux règles de circulation, préconisé par le comité sportif ; et cela afin de préserver le terrain.

12. G.S.M.

L'utilisation du G.S.M. sur le terrain, quel que soit son mode de fonctionnement, par un joueur ou un caddie pendant une compétition est interdite. Néanmoins, en cas de nécessité absolue (ex pour avertir d'un accident) ou d'un danger réel, l'utilisation du G.S.M. est tolérée.

Les dérogations éventuelles pourront être accordées par le Comité.

13. Comportement.

Si au cours d'une compétition, un joueur montre un comportement déplacé à l'égard de ses co-compétiteurs ou à l'égard du Marshal ou de toute autre personne mandatée par le Comité (par ex. jet ou coup de club, paroles grossières, insultes, etc...), il encourra un avertissement. En cas d'infraction répétée, il risquera la disqualification pour la compétition. Seul le comité ou le marshal est habilité à prendre une telle sanction après avoir entendu le joueur.

14. Nearest to the pin et longest drive

Lors d'une compétition, si un joueur s'inscrit à un « longest drive » et/ou à un « nearest to the pin », le joueur est impérativement tenu d'assister à la remise des prix. Le non respect de cette disposition implique automatiquement une suspension de deux semaines de compétitions.

15. A la fin de la partie.

Remplir et vérifier les cartes de score ne se fait ni sur le green du 18 ni au bar. A l'écart du dernier trou, sur le parking ou dans la cour, voire à l'abri, cette opération est importante car une carte signée et rentrée est définitive. Un score erroné en votre défaveur ne pourra être changé tandis qu'une carte fautive mais trop favorable amène la disqualification. Le règlement stipule que vous devez rentrer vos cartes de score dès que possible.

16. Participation à la Remise des prix.

A la remise de votre carte de score, il vous est demandé de confirmer votre présence à la remise des prix. En cas de non réponse, nous considérons que vous n'êtes pas présent et vous ne recevrez donc pas votre prix.

Par contre, si vous aviez confirmé votre présence et que vous êtes absent, vous serez interdit de participer aux épreuves pour une période de deux semaines.

Pour les compétitions en équipe, les prix ne seront distribués qu'aux personnes présentes. Les prix des partenaires non présents seront tirés au sort.

17. Tenue remise des prix

Pour les remises de prix, pour les Ladies, les blue jeans ainsi que les sweats ne sont pas acceptés, pour les hommes, la tenue de ville est de rigueur, mais la cravate facultative. Les Juniors ne peuvent se présenter en chaussures de golf et devront être changés. La distribution des prix est importante pour les gagnants et pour les sponsors. Les uns sont ravis d'être félicités tandis que les seconds apprécient nos remerciements. Assistons donc à ces remises de trophées, dans la tenue adéquate, même si nos propres performances ont laissé, pour une fois, à désirer.

Seules les personnes ayant la tenue de la distribution des prix pourront participer aux éventuels tirages au sort.

18. Règles locales

Le comité des compétitions attirent l'attention des compétiteurs sur le fait qu'ils doivent se tenir informés des règles locales en vigueur.

19. Wintercups - Summercups

Les informations pour les formules de jeux, l'attribution des points et les départages sont reprises dans le Règlement des Wintercups – Summercups.